

Bruxelles, le 22 avril 2015

Concerne : diffusion d'un courrier auprès des parents relatif au sondage « cours convictionnels »

Chère Direction,
Madame, Monsieur,

Soucieux d'informer les parents, et conformément au décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française du 30 avril 2009, nous vous demandons de bien vouloir diffuser notre courrier relatif au sondage « cours convictionnels » en même temps que le formulaire de madame la Ministre qui vous a été adressé par circulaire ce jeudi 16 avril.

Si le formulaire de sondage a déjà été distribué, pourriez-vous néanmoins diffuser auprès de parents notre courrier sachant que :

- soit les parents n'ont pas encore restitué le formulaire de sondage et ont le temps de prendre connaissance de nos informations avant de vous le rendre.
- soit les parents ont déjà restitué le formulaire et vous pourriez leur signifier qu'ils encore ont la possibilité, de modifier leur estimation de choix par les voies de communication habituelles (téléphone ou note écrite auprès de l'établissement) ? En effet, le retour des formulaires de sondage est attendu pour le 8 mai et l'encodage par vos soins des estimations se clôture le 18 mai.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration et nous vous adressons, chère Direction, nos respects les plus sincères.

Joëlle Lacroix,
Secrétaire générale

Luc Pirson,
Président

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Avenue du Onze Novembre, 57
1040 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles